

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] projet d'arrêté portant ouverture et clôture de la chasse pour la campagne 2023-2024 dans le département de la Sarthe

De :

Pour : pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr

Date : 08/05/2023 20:28

Monsieur le Préfet,

Pardonnez mon étonnement, mais qu'est-ce qui justifie votre projet d'arrêté concernant deux périodes complémentaires de vénerie sous terre du blaireau?

Vous n'ignorez certainement pas que la France a signé la Convention de Berne, selon laquelle 3 conditions doivent être réunies pour pouvoir autoriser la destruction des blaireaux, notamment par cette barbarie qu'est la vénerie sous terre. Or je ne vois aucun argument pouvant expliquer ce projet d'arrêté, dans ce qui concerne la vénerie sous terre. **Je m'y oppose donc.**

Monsieur le Préfet, suivez plutôt l'avis du Conseil de l'Europe, qui recommande d'interdire le déterrage, cette barbarie qui fait honte à la France.

Recevez, Monsieur le Préfet, mes salutations respectueuses.

Colette Charlet

Pouveux, 03360 Braize

cpouveux@orange.fr